



*Ci-dessus :*  
Les marais du Cotentin en été.

## Unité 2.0.3

# Les marais du Cotentin et du Bessin



*Blanchis par la montée hivernale des eaux, les marais sont un monde à part à la charnière du Cotentin et du Bessin. Rivières et fleuves côtiers y serpentent paresseusement, mêlant leurs sédiments à ceux qu'apporte le flot de la Manche. Nourris d'alluvions, sans cesse renouvelées, ils composent un milieu fort riche que les hommes disputent aux éléments.*

### Un paysage d'horizontales

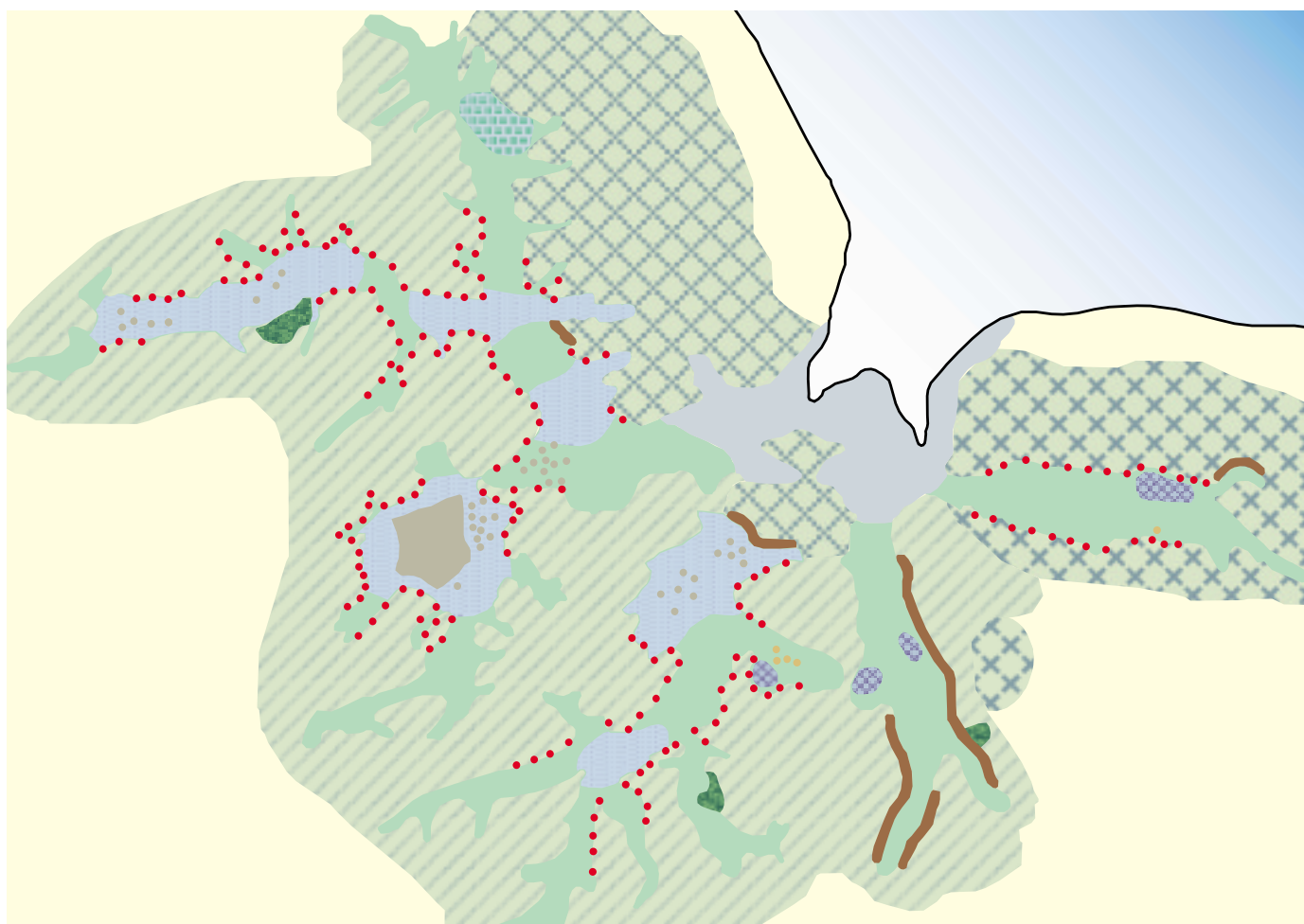
**A**près l'épisode glaciaire de l'époque quaternaire, la remontée du niveau marin a entraîné le comblement des vallées qui avaient été surcreusées. Sédiments marins des vases calcaires à l'aval, sédiments tourbeux d'eau douce et alluvions très réduites des modestes rivières à l'amont, ont donné à ces vallées de larges fonds plats, dilatés dans les zones de confluence. Dans l'isthme de Carentan, à travers de bas plateaux modelés par la mer pliocène à l'altitude de 25-30 mètres, se rassemble et converge, vers la baie des Veys, un faisceau de rivières issues du Cotentin et du bocage normand : Merderet, Douve, Gorget, Sèves, Lozon, Taute, Vire, Aure, Esque, Tortonne. Leur concentration, qui rend difficile l'écoulement de leurs eaux vers la mer, entraîne, chaque hiver, au long de la période pluvieuse, une submersion qui dure plusieurs mois. Cette région, au contour digité, a ainsi acquis ses caractères originaux : l'horizontalité et l'alternance saisonnière de l'herbage et de l'inondation.



*Ci-dessus :*  
Les marais du Cotentin et du Bessin.

*Ci-dessous :*  
Structure paysagère des marais du  
Cotentin et du Bessin.

	Bordure au relief marqué
	Chapelet de "villages"
	Bois
	Marais communs
	Tourbière exploitée
	Pré-marais
	Marais tourbeux
	Marais à découpage géométrique
	Marais à saules têtards
	Polders
	Grand bocage arboré
	Grand bocage arbustif
	Bocage irrégulier



## Un milieu naturel fortement exploité par l'homme

**E**n dépit de ces contraintes naturelles, les marais ne sont pas un espace sauvage car les habitants du «haut pays» voisin y ont toujours puisé des ressources et les ont plus ou moins aménagés. La délimitation des propriétés par des fossés, les limes, y a dessiné un réseau de lignes, tantôt d'eaux sombres, tantôt de végétaux selon qu'ils étaient bien ou mal entretenus, parfois espacées et

*Ci-dessous :*

Les marais «communs» aux vastes parcelles.



*Ci-dessus :*

Le damier serré des «prés privés». Montmartin en Graignes : marais de la Taute.

sinueuses dans les «marais» communs aux habitants, parfois en quadrillage serré et géométrique dans les «prés» privés.

L'exploitation estivale de l'herbe par la fauche et le pâturage en a éliminé les arbres qui avaient d'ailleurs de grandes difficultés à s'y développer. L'amélioration du drainage, pour éliminer plus rapidement les eaux de crue et favoriser la navigation, a supprimé les plantes halophiles de la partie inférieure, redressé le cours de certaines rivières, ouvert le canal rectiligne de la Vire à la Taute. Si, pendant longtemps, l'extraction de la tourbe comme combustible familial fut sévèrement réglementée et laissa peu de traces, l'exploitation moderne de l'usine d'engrais de Bauppte a découvert une vaste surface brunâtre au milieu des étendues vertes du marais de Gorges.

Quand on aura ajouté la pêche, principalement à l'anguille, la chasse, les récoltes de bouses, de racines d'iris, de sangsues, on comprendra la source d'activités et de ressources que représentaient les marais et la concentration des «habitats-villages», fermes ou châteaux, au long de leurs rivages. Ainsi ce «bas pays» est-il indissociable du «haut pays» ; «haut pays» devenu depuis le XVII<sup>e</sup> siècle un bocage aux mailles larges au nord et à l'est, aux mailles plus petites à l'ouest et au sud.

Le marais ne se voit que dans l'écrin bocager qui l'enserme, et qui met en valeur le contraste de ses horizons plans et profonds, de l'alternance de ses scènes vertes piquetées d'animaux ou «blanchies» par les eaux, avec les silhouettes des haies et les visions courtes. Au fond du marais, quand la brume ne le recouvre pas d'une atmosphère mystérieuse, le regard s'arrête toujours sur le rebord du haut pays, avec ses maisons disposées comme les grains d'un chapelet, parfois très visibles quand elles associent l'ocre de la terre et le rouge des tuiles mécaniques, et sur les haies, soit périphériques, comme une séparation, soit perpendiculaires.

En quelques endroits, le relief souligne cette bordure par un abrupt plus vigoureux : le long de la Vire, dans le méandre d'Aignerville, à Liesville-sur-Douve, au sud de Montmartin-en-Graignes. Et en trois points, un massif boisé occupe le versant qui domine le marais (Lison, Le Hommet d'Arthenay, le bois de Limors à Varengebec) en lui opposant sa masse sombre.

Le plus souvent, le marais apparaît comme un couloir rectiligne, long de 12 à 13 kilomètres sur 2 à 3 kilomètres de large dans les vallées de la Vire et de l'Aure, de 8 sur 2 kilomètres dans les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, un peu plus sinueux dans les vallées du Merderet ou de la Douve moyenne (10 sur 0,5 à 1,5 kilomètre).

Vers l'amont, les vallées supérieures de la Sèves, de la Taute, de la Douve ou des affluents du Merderet ne forment plus que des digitations étroites mais bien individualisées par la nudité de leurs herbages. Dans trois zones, le marais se dilate jusqu'à des dimensions qui dépassent la limite d'acuité du regard : entre Gorges et Baupte (5 sur 5 kilomètres), entre Saint-Georges-de-Bohon et Saint-Hilaire (3 sur 4 kilomètres), autour de la basse Douve (8 sur 2 kilomètres).

En saison estivale, le réseau des fossés est le seul linéaire à côté du semis des bêtes au pâturage. Il distingue les réseaux géométriques à petites mailles des vastes étendues aux rares fossés sinueux ou parfois rectilignes des marais communs. Ceux-ci, qui correspondent souvent aux zones les plus tourbeuses, prennent de larges développements dans la vallée de la Taute entre Saint-Georges-de-Bohon et Saint-Hilaire-Saint-Pellerin, entre Saint-André-de-Bohon et Graignes, entre Marchésieux et Tribehou, dans la vallée de la Sèves sur le marais de Gorges et la tourbière de Baupte, dans la vallée de la Douve entre Apperville et Liesville, à Picauville, autour du

confluent du Gorget, dans les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, enfin dans la vallée du Merderet à Chef du Pont et Carquebut avec le prolongement du marais de Blosville. Mais dans la vallée de l'Aure, le contraste s'établit entre le minuscule damier des anciens communaux partagés d'Ecrammeville et le lacs irrégulier des parcelles privées de l'aval.

*Ci-dessous :*  
Les marais de la Taute à Graignes.



## Des paysages de marais diversifiés

*Ci-contre :*  
Tourbière de Baupré.



*Ci-contre :*  
La réserve de chasse de  
Saint-Georges-de-Bohon.



*Ci-contre :*  
L'exploitation en damier d'anciens  
marais communaux à Varenguebec.



### Etendue liquide en hiver et vaste pâture en été

La caractéristique de ce paysage est sa double physionomie de pâture à la belle saison et d'étendue d'eau lorsqu'arrive l'hiver. Les couleurs du marais sont donc tantôt miroitement gris argenté où se reflète un ciel souvent gris et peuplé de nuages, tantôt des nuances de teintes terreuses à vertes des marais enherbés. La dominante va du vert tendre au vert anglais intense, parfois piqueté d'or et d'argent lorsque, peu pâturé, le sol voit monter à fleur les renoncules qui parsèment la pelouse de graminées. Enfin, la saison du pacage où les troupeaux animent le marais de leur moucheté blanc.

*Ci-dessous à droite :*

La mise au marais à Saint-Jores.

*Ci-dessous à gauche :*

La Sève à Baupte.

*Ci-dessous en bas :*

Baupte : les marais blanchis en hiver.



### Une végétation adaptée à des conditions de milieu bien particulières

La prairie humide est la structure végétale dominante qui présente trois nuances : la prairie pâturée piquetée de refus, la prairie fauchée bien égalisée et les prairies marécageuses hérissées de leurs hautes graminées.

Sur les marges des marais se densifie une végétation arborée que dominent le chêne et le frêne. Les arbres du bord des eaux sont peu présents dans les paysages de marais, à l'exception des aulnes de la région de Fresville. Le peuplier tend à se développer parfois au détriment des caractères fondamentaux d'ouverture de ces paysages.

La tentation est grande de «mettre en valeur» ces terres capricieuses et changeantes. C'est ainsi que l'on voit se dresser le peuplier, au risque de banaliser ce paysage dont la qualité se fonde sur une horizontalité rigoureuse.

*Ci-contre :*  
Prairie pâturée à  
Saint-Georges-de-Bohon.



*Ci-contre :*  
Les marais de l'Aure à Colombières.



## Comment concilier les intérêts des fort divers “utilisateurs du marais” ?

L'évolution actuelle est en grande partie sous l'influence de la politique du Parc Naturel Régional qui tend à redonner aux marais une variété d'utilisations en combinant agriculture, protection des zones humides, tourisme, chasse, pêche, entretien des aspects paysagers traditionnels (maisons de terre, haies arborées). Ces objectifs, qui associent besoins des habitants, désirs des horsains et conventions internationales, sont parfois difficiles à concilier. Ainsi, le maintien en état d'herbages, pour éviter la progression des arbres et le cloisonnement visuel des couloirs de marais, suppose une continuité d'intérêt agricole. Mais la pratique de fauche tardive, pour faciliter la nidification de certains oiseaux, livre un foin médiocre à des exploitations de plus en plus grandes qui sélectionnent la qualité de leurs terres. Une utilisation agricole minimale pour avoir des surfaces de

référence est subordonnée à la continuation des subventions.

La privatisation ou la jouissance privée des marais favorise la multiplication des gabions qui constellent le marais de plans d'eau permanents. Des remembrements, tel celui de Marchésieux, comportent le risque d'une géométrisation du réseau des fossés, alors que le marais oppose les quadrillages géométriques serrés des «prés» privés aux lacs sinueux et très lâches des «marais» communs.

Les plantations d'arbres (aulnes ou peupliers) le long des chaussées, pour les jalonner à travers le brouillard, tronçonnent les vues profondes. Et inversement, l'ouverture du bocage voisin altère la netteté des bordures qui souligne vigoureusement l'individualité des marais.

Les maisons de terre, sources des rares taches colorées de ces paysages, à défaut d'être reproduites, méritent leur entretien.



*Ci-contre :*  
Maison traditionnelle des marais :  
murs en terre (la masse)  
et couverture en roseaux.



*Ci-dessus :*  
Graignes, contrejour sur le marais inondé.



*Ci-contre :*  
Cours sinueux d'une rivière sur le marais.



## Communes concernées

### • *Département du Calvados :*

Aignerville / Bricqueville / La Cambe / Canchy / Colombières / Ecrammeville / Isigny-sur-Mer / Lison / Longueville / Monfreville / Neuilly-la-Forêt / Osmanville / Saint-Germain-du-Pert / Trévières / Vouilly.

### • *Département de la Manche :*

Airel / Amfreville / Appeville / Auvers / Auxais / Baupte / Beuzeville-la-Bastille / Binville / La Bonneville / Brévands / Carentan / Carquebut / Catteville / Catz / Les Champs-de-Losque / Chef-du-Pont / Coigny / Colomby / Cretteville / Crosville-sur-Douve / Derville / Etienville / Fresville / Golleville / Gonfreville / Gorges / Gourbesville / Graignes / Le Ham / Hauteville-Bocage / Hémevez / Le Hommet-d'Arthenay / Houesville / Houtteville / Liesville-sur-Douve / Marchésieux / Méautis / Le Mesnil Angot / Le Mesnil-Vigot / Les Moitiers-en-Bauptois / Montmartin-en-Graignes / Nay / Néhou / Neuville-en-Beaumont / Orglandes / Picauville / Le Plessis-Lastelle / Prétot-Sainte-Suzanne / Rauville-la-Place / Reigneville-Bocage / Rémilly-sur-Lozon / Saint-André-de-Bohon / Sainte-Colombe / Saint-Côme-du-Mont / Saint-Fromond / Saint-Georges-de-Bohon / Saint-Germain-sur-Sèves / Saint-Hilaire-Petitville / Saint-Jean-de-Daye / Saint-Jores / Sainte-Mère-Eglise / Saint-Nicolas-de-Pierrepont / Saint-Pellerin / Saint-Sauveur-de-Pierrepont / Saint-Sauveur-le-Vicomte / Sainteny / Tribehou / Urville / Varenguebec / Les Veys / Vindefontaine.

### *Ci-dessus :*

Le manoir de Cantepie,  
siège du Parc Naturel Régional.